

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU VAUVRAY

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du Mardi 16 Février 2021

L'an Deux Mil Vingt et Un, Le mardi seize février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit, dans la salle des fêtes communale, sous la Présidence de Monsieur Eric LARDEUR - Maire -

ETAIENT PRÉSENTS :

Mme Ghislaine PLEZ	M. François CLEMENT
Mme Marie-Christine CHAUVIERE	M. Cyril ANQUETIL
Mme Véronique ARMAND	M. Fabrice BOIVIN
M. Stéphane DUCHEMIN	M. Dominique DELAFOSSE
M. Cédric LEBERTRE	M. Éric JAMMET
M. Éric LARDEUR	M. Christian LEMAIRE
M. Cyrille ANDRÉ	M. Benjamin PLEZ
Mme Milouda EL AJJAJI	

Formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation : 06 Février 2021.
Date de réunion : 16 Février 2021.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Conformément à l'article L.21.21-15 du Code des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil, Madame Véronique ARMAND ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU VAUVRAY

ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL
Du MARDI 16 FEVRIER 2021
20 HEURES

1. Délibération : Remboursement à un élu
2. Délibération : Création de poste
3. Délibération : Acceptation d'un don de matériel
4. Délibération : Travaux SIEGE
5. Informations

AFFAIRES TRAITÉES

1 – DÉLIBÉRATION 001 2021

OBJET : Remboursement à un élu

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de remboursement à Monsieur Dominique DELAFOSSE des frais engendrés pour l'achat de produit d'entretien qu'il a avancé.

La valeur du paiement s'élève à 96,01 €.

Le Conseil Municipal **APPROUVE à l'UNANIMITÉ** ce remboursement.

Il en résulte :

VOIX POUR :	15
VOIX CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

2 – DÉLIBÉRATION 002 2021

OBJET : Création de poste

Monsieur le Maire précise qu'en raison de la demande de Madame Lydia PESQUEUX, de réduire son nombre d'heure hebdomadaire et de ne plus pratiquer le ménage ;

Il est nécessaire, pour assurer le service, de recruter un adjoint des services techniques de 2^{ème} classe, supplémentaire au personnel existant.

Monsieur le Maire propose de recruter, à partir du 1er Mars 2021, un agent qui assurera 10 heures de service hebdomadaire.

Cet agent sera rémunéré sur la base de l'indice correspondant de l'échelon 1 de l'échelle 1 du grade d'Adjoint des services techniques 2eme classe de la fonction publique territoriale proportionnellement à la quotité de service assuré.

Monsieur le maire soumet la proposition au Conseil municipal :

Le Conseil Municipal **APPROUVE à l'UNANIMITÉ** ce remboursement.

Il en résulte :

VOIX POUR :	15
VOIX CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

3 – DÉLIBÉRATION 003 2021

OBJET : Acceptation d'un don de matériel

Monsieur le Maire informe de la dissolution de l'association SEV' animation.

Les membres de cette association se proposent de faire le don à la Mairie de la liste de matériel suivant :

1 Ampli audiophony AS 420	1 double platine CD XXL CDX - 10
1 Table de mixage JB System ME2	1 Fly box
2 Enceintes Xen TM 12	2 Pieds support enceinte
1 Dispacking starway yana	1 Jeu de Lumière disco mushrom
1 Jeu de lumière disco Ibiza	1 Jeu de lumière LX 10
1 Boule à facette	1 Néon noir
3 Jeux de lumière divers	1 Pieds jeu de lumière
1 Micro DJM1	1 Micro casque pro
1 Micro sans fil	3 Micros filaires
1 Micro sans fil audiophony	1 Machine à bulles + produit
1 Machine à fumée + produit	1 Divers rallonges et branchement
1 Tissu velour noir	

Monsieur le maire soumet la proposition au Conseil municipal :

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'**UNANIMITÉ** ce don.

Il en résulte :

VOIX POUR :	15
VOIX CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

4 – DÉLIBÉRATION 004 2021

OBJET : Travaux SIEGE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à:

- ✓ en section d'investissement: **19 500.00 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **9 166.66 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- ✓ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT),

Il en résulte :

VOIX POUR :	15
VOIX CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

5 – INFORMATIONS

- **Projet château :**
La Communauté d'Agglomération Seine-Eure demande une étude environnementale à la société AMEX.
Il n'y a pas de souci particulier concernant le projet SILOGE. Les deux logements de l'orangerie sont financièrement réalisables.
- **Évolution sur le tri des déchets recyclables :**
Le Maire informe de l'arrivée de bacs jaunes dans notre commune courant Avril/Mai. Les sacs jaunes seront ensuite supprimés en Septembre. La collecte de ces bacs se fera à partir du mois de Septembre, une semaine sur deux.
De nouvelles consignes seront à appliquer dès le 1^{er} septembre, elles seront expliquées aux habitants cet été.

EMARGEMENTS

Mme. Véronique ARMAND

M. Cyrille ANDRÉ

Mme. Marie-Christine CHAUVIÈRE

M. Cyril ANQUETIL

Mme. Ghislaine PLEZ

M. Fabrice BOIVIN

M. Cédric LEBERTRE

M. François CLEMENT

M. Éric JAMMET

M. Dominique DELAFOSSE

M. Christian LEMAIRE

M. Éric LARDEUR

Mme. Milouda EL AJJAJI

M. Benjamin PLEZ

M. Stéphane DUCHEMIN